



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U13

- Saison 2025/2026 -

La version 1 définit le cadre d'engagement initial des équipes.

Les adaptations feront l'état d'une actualisation, et d'une nouvelle version du document.

SPECIFITES du CHAMPIONNAT U13 :

Licenciés U13, U12, U11 (3 maxi), licenciées U13F, U14F (et U15F SI équipe exclusivement féminine)

Pratique 8 X 8

Ballon Taille 4

Aire de jeu Demi-terrain

Temps de jeu 2 X 30' pour 1 seule rencontre

Temps de jeu 2 X 15' pour 2 rencontres

Temps de jeu 2 X 10' pour 3 rencontres

Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point

PREAMBULE, CONTEXTE, FORMAT de championnat :

La formule du championnat de la saison 2024-25 est reconduite en grande partie pour la saison 2025-26. Elle sera déclinée en 2 phases distinctes, avec une variante envisagée pour la 2^{ème} phase

La première phase de Brassage/Qualification se déroulera de Septembre à Décembre sur 2 niveaux. Elle sera suivie d'une deuxième phase de Championnat sur 3 niveaux de Janvier à Mai/Juin, dont la pratique en D1 sera étendue au Football à 10 (ou 11) pour les équipes qui le souhaitent.

New : Pour cette 2^{ème} phase, une mise en place de niveau Territoire avec les 2 (ou 3) meilleures équipes de la 1^{ère} phase est à l'étude ⇒ Si confirmée, le règlement sera adapté en conséquence

Pour la 1^{ère} phase, les clubs doivent engager leurs équipes en **N1**(D2) ou en **N2** (D3) suivant leur niveau estimé via FootClub (ou par Formulaire à retourner par Mail au secrétariat du District).

ORGANISATION du CHAMPIONNAT U13:

➤ Première phase : Brassage/Qualification

Les rencontres de la première phase se dérouleront en plateau, sur 4 ou 5 journées, à priori suivant les engagements, 1 poule unique **D2**, et 2 poules géographiques en **D3**.

A l'issue de la première phase en **D2**,

- Les 6 premières équipes accéderont à la D1 pour la 2^{ème} phase du championnat (α)
- Si « Eng » >= 14, une ou deux équipes seront reversées en D3 pour la 2^{ème} phase (*)
- Les « R » équipes restantes poursuivront le championnat en D2 pour la 2^{ème} phase

(α) Si un club refuse d'évoluer en D1-Ph2, il sera fait appel au club classé 7 ou 8^{ème}. A défaut, la poule de D1-Ph2 sera réduite à 5 équipes. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D2

Restriction accession en D1-Ph2 : Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe.

(*) Le nombre de descente sera fonction du nombre d'équipes engagées en D2, et ce, afin de constituer à minima une poule de 8 en D2 pour la Ph2, et vu que 2 équipes accéderont de D3 :
⇒ Au Maxi : 2 descentes si Eng > 13 (R >= 6) ⇒ 1 descente si Eng = 13 (R = 6) ⇒ 0 si Eng < 13 (R <= 6).
S'il y a lieu, ce nombre de descentes pourra être encore réduit pour équilibrer les poules en Ph-2.

A l'issue de la première phase en **D3**,

- le premier de chaque poule (2) accédera à la D2 pour la 2^{ème} phase du championnat (§)
- Les autres équipes poursuivront le championnat en D3 pour la 2^{ème} phase.

(§) : Un club pourra refuser de faire évoluer son équipe 2 en D2-Ph2 si son équipe 1 engagée en D2 est relégable. Dans ce cas, pour la phase 2, l'équipe 1 sera considérée comme maintenue en D2, l'équipe 2 restera en D3, et pourra disputer le titre de D3.

Sinon, si un club refuse de faire évoluer son équipe en D2-Ph2, cette accession sera proposée aux 2 équipes suivantes au classement. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D3.

Si ces accessions ne sont pas honorées, à défaut, les équipes rétrogradables de D2 seront maintenues suivant l'ordre du classement.

Suivant l'engagement des équipes par niveau, le nombre d'ascension pourrait être porté de 2 à 4. Il sera précisé ultérieurement au vu de l'engagement des équipes.

❖ **Variante pour la 2^{ème} phase si le projet de Territoire est confirmé**

- Les 2 (ou 3) premières équipes poursuivront la 2^{ème} phase en territoire (32+65+09+31S)
- Composition d'une poule de D1 avec 6 équipes
- Composition d'une poule de D2 avec 8 équipes
- Composition de 2 poules en D3, avec X équipes (suivant engagement)

➤ **Deuxième phase : Championnat**

Le championnat organisé sur 3 niveaux, se déroulera de Janvier à Mai/Juin 2025 :

- **D1** : Poule unique de 6 équipes – Match sec, en aller-retour sur 10 journées – Gestion des rencontres par **FMI** – en Foot à 8, ou Foot à 10 (ou 11) si accord des deux équipes.
- **D2** : Poule unique de 8 (à 12) équipes – Rencontres en plateau sur 5 ou 6 journées.
- **D3** : 2*poules géographiques de X équipes, rencontres en plateau sur 3 ou 4 journées.

A l'issue de cette deuxième phase :

- **D1** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D1
- **D2** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D2
- **D3** : Un dernier plateau regroupera les 2 premiers de chaque poule (avec conservation du score acquit lors du match de poule), pour une finale à 4.

⇒ Le vainqueur de cette finale sera déclaré champion du Gers D3

Lors de cette journée, sur le même principe, des plateaux complémentaires regroupant les 3-4^{ème}, les 5-6^{ème}, les 7-8^{ème} de chaque poule seront proposés en clôture de la saison.

REGLES de DEPARTAGE des EQUIPES :

En cas d'égalité de points au sein d'une même poule, le départage sera établi de la façon suivante :

1. Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes.
2. Le goal-average particulier dans les confrontations directes
3. Le goal-average général
4. Meilleure attaque général
5. Meilleure défense général
6. Tirage au sort.

En cas d'équipe dans des poules différentes, le départage sera établi suivant :

1. La place au classement général de la poule
2. Puis par ordre, les ratios points, goal-average, attaque, défense / matchs joués.
3. Puis s'il y a lieu, ... par tirage au sort.

FUTSAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale ou classement.

L'engagement d'une équipe en championnat donne droit à la présentation d'une équipe en Futsal.

Les équipes engagées pour la phase 1 en D2 seront intégrées sur le niveau 1, les autres en niveau 2.

Pour le tournoi final par niveau, un club (ou entente) ne pourra être représenté que par une seule équipe. L'organisation de cette compétition sera précisée ultérieurement en fonction de la disponibilité des salles, et des dates retenues pour ces journées.

FESTIVAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale départementale.

Les 6 équipes de D1-Ph2 (*et les X Territoire, s'il y a lieu*) seront directement qualifiées pour la phase finale du Festival U13. Pour les autres équipes, une phase de qualification sera organisée en X poules de 4 ou 5 (*suivant engagement*), et disputée en plateau, afin de qualifier 8 (6) équipes pour la finale du Festival, et 14 équipes pour la finale de la Coupe du Gers
Les X équipes 1 des clubs évoluant en D2-Ph2 seront têtes de série lors du tirage au sort pour la composition des X poules.

DIVERS, RAPPEL :

Le début de la 1^{ère} phase est envisagé pour le 20 septembre 2025.

Les plateaux seront planifiés le samedi matin 10h30 ou l'après-midi à 14h30 suivant les desideratas du club organisateur.

En D1, lors de la phase 2, en cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse serait disponible.

Pour les clubs présentant 2 équipes engagées sur des niveaux différents sur un même WE, un forfait de l'équipe de niveau supérieur entrainera de fait le forfait de l'équipe de niveau inférieur.

Depuis la saison 2023/2024, le football d'animation est désormais géré par « **FAL** », via l'interface du « FootClub » du club, ou du club gestionnaire de la catégorie U13 au sein de l'entente.

La saisie de l'ensemble des résultats est désormais à charge du club organisateur du plateau. Ils devront être saisis dans **FAL** avant le lundi midi. De même le retour de la feuille de match du plateau par le club recevant devra être effectif avant le mercredi midi suivant la rencontre, sous peine de sanctions, sachant que la complétude (et/ou la fourniture) de la feuille de match des équipes engagées reste de la responsabilité des clubs concernés.

ENGAGEMENTS

Lors de l'engagement (via FootClub ou par Formulaire), le club devra

- Identifier le responsable de la catégorie U13, et pour les ententes, le club gestionnaire de cette catégorie (*Gestion FAL*)
- Dénombrer et engager les équipes par niveau N1(D2), N2(D3)
- Désigner le terrain de prédilection, en regard des équipes (*surtout pour les ententes*)
- Désiderata pour le créneau de l'organisation des plateaux

Limite d'engagement pour les U13 : le **dimanche 31 Aout 2025**

CAS NON PREVUS :

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire, par le Comité Directeur du District.

Version	Description	Date
V0	Les orientations générales de début de saison	15/07/2025